



Conditions Générales de Vente

Colloque Propriété Intellectuelle et Innovation – P2i2025 Lundi 24 & Mardi 25 Novembre 2025

FRAIS D'INSCRIPTION

TARIF NORMAL	Participant	600 € HT
TARIF PRÉFÉRENTIEL <i>*sur présentation d'un justificatif</i>	Conférencier Président(e) de session	350 € HT
	PME	450 € HT
	Membre 3AF * Numéro adhérent	450 € HT
	Etudiant * Moins de 30 ans, certificat 2025/2026	150 € HT

Tarif hors taxe, la TVA française de 10% est à appliquer

Les tarifs préférentiels sont applicables jusqu'au Vendredi 24 octobre inclus. Passé cette date, seul le tarif normal « Participant » sera disponible pour toutes les personnes souhaitant s'inscrire, sans distinction de catégorie.

Les frais d'inscription comprennent:

- L'accès libre aux salles de conférences
- Les actes du Colloque
- Les cafés et rafraichissements pendant les pauses
- Les déjeuners
- La soirée du Lundi 24 Novembre 2025 (hors tarif étudiant)

Rappel: seules les personnes présentant une communication lors du Colloque P2i2025 peuvent bénéficier du tarif préférentiel "Conférencier".

Tous les participants, conférenciers et président(e)s de session doivent s'acquitter de leur frais d'inscription pour pouvoir accéder au Colloque.

Pour toutes demandes d'inscriptions particulières, merci de contacter p2i@3af.fr

CONDITIONS D'ANNULATION

Ne sont acceptées que les demandes d'annulation adressées par email à l'adresse p2i@3af.fr :

- Les annulations reçues un mois avant le début de la manifestation, soit le **Lundi 24 Octobre 2025 inclus** pourront donner lieu à un remboursement intégral des sommes déjà réglées.
- Pour les demandes reçues moins d'un mois et jusqu'à la veille du premier jour de la manifestation (**du 25 Octobre au 23 Novembre inclus**), des frais d'annulation représentant **80% du montant des frais d'inscription** seront facturés, montant qui pourra être déduit des sommes déjà versées.
- Au-delà, l'intégralité des frais d'inscription sera due et aucun remboursement ne sera effectué. Les participants inscrits qui, sans annulation préalable, n'assistent pas au Colloque ne pourront prétendre ni au remboursement de leurs frais d'inscription ni à l'annulation de la facture correspondante.